

Laval, jeudi 8 juin 2023

Voie bus-vélo : Laval Agglomération tire les enseignements de l'expérimentation et passe à l'étape suivante.

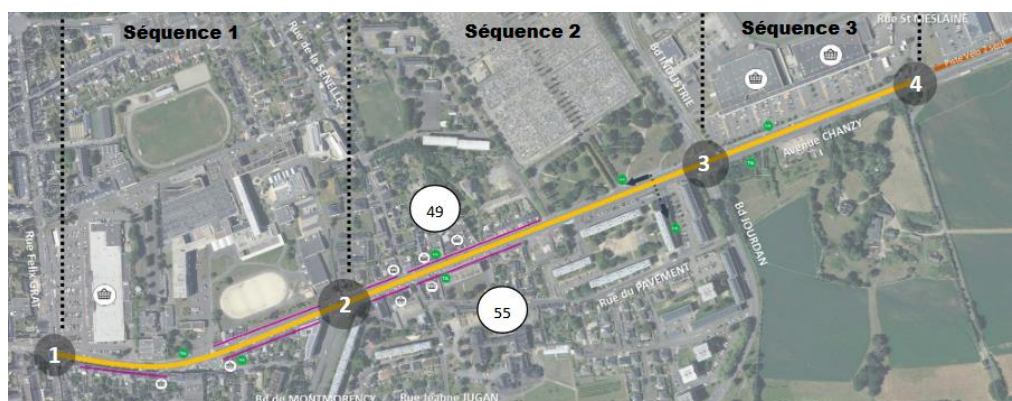
Depuis 2021 Laval Agglomération mène une expérimentation sur des voies dédiées aux vélos et au bus sur l'avenue de Chanzy à Laval et l'avenue de Paris entre Saint-Berthevin et Laval. L'objectif est de procéder à un apaisement de ces deux axes, en sécurisant les déplacements, en supprimant les discontinuités cyclables et en offrant une optimisation des différents modes de transports.

De l'expérimentation à l'aménagement urbain pérenne

Les élus souhaitent passer dans une phase opérationnelle. Cette décision fait suite à une expérimentation menée depuis 2021 avec méthode qui a permis un travail de concertation réalisé avec des observations terrain, une large enquête auprès des habitants et des usagers, des retours d'expérience et des ateliers publics. "Cette expérimentation est riche en enseignement sur les usages et temps de parcours des différents modes de transports. Les élus communautaires ont fait le choix de lancer la prochaine phase opérationnelle du projet pour ces deux axes" annonce Isabelle FOUGERAY, vice-présidente en charge des Transports et des déplacements.

L'axe Laval - Bonchamp

A l'est sur l'avenue de Chanzy, la voie verte existante entre le rond-point Barbé et la rue Sainte-Melaine sera prolongée jusqu'au carrefour du boulevard Félix Grat. Les piétons et les vélos bénéficieront d'un axe sécurisé, les places de stationnement seront maintenues et une traversée piétonne sera créée au niveau du cimetière. Ces travaux en 3 phases, débuteront en 2024 avec la première phase devant l'actuel Intermarché. « Ces travaux d'aménagements cyclables pérennes et d'ampleur vont dans le bon sens et sont gage d'une sécurisation plus forte pour les cyclistes sur l'axe Bonchamp – Laval totalement continue. » appuie Isabelle Eymon, conseillère communautaire dédiée aux mobilités douces.



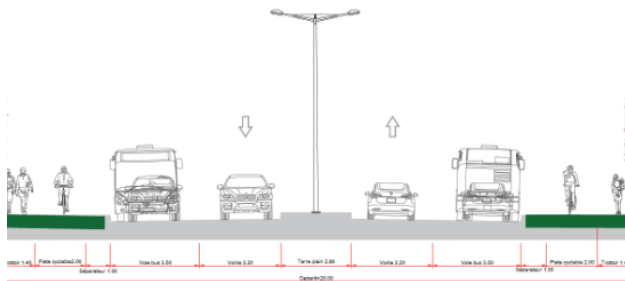
L'axe Laval – Saint-Berthevin

À l'ouest, deux scénarios d'aménagement ont été réalisés mais une étude urbanistique sur le secteur permettra de compléter le travail en cours afin de définir l'avenir des activités économiques et les usages de la zone. Les retours de cette expérimentation devront être intégrés dans cette étude urbaine en mettant les infrastructures en cohérence avec la vocation urbaine des espaces.

Principe des scénarios

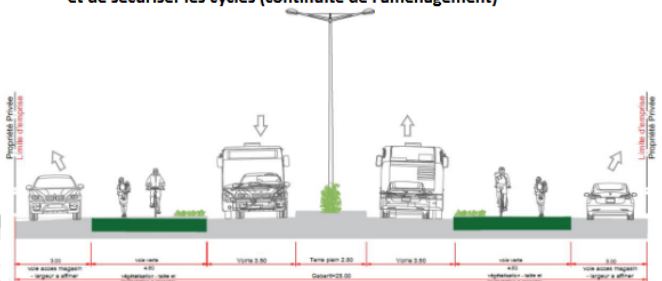
SCENARIO 1

- Modes actifs : 1 voie verte de part et d'autre
- Transports collectifs :
 - pas de site propre
 - priorité bus à envisager aux carrefours
- Circulation générale : 2*2 voies



SCENARIO 2

- Modes actifs : 1 voie verte de part et d'autre
- Transports collectifs :
 - pas de site propre
 - 2 voies d'entrée de carrefour à prévoir pour conserver la capacité de l'axe
- Circulation générale :
 - 2*1 voie
 - 1 contre-allée sur emprise publique permettant les accès aux commerces, et de sécuriser les cycles (continuité de l'aménagement)



Remise à l'état initial en l'attente des aménagements pérennes

L'avenue de Paris fera l'objet de travaux pour la mise en place d'un marquage routier pérenne afin de procéder à la réaffectation en double voie en l'attente de la mise en œuvre des travaux avenue de Chanzy et en attendant le choix final des aménagements côté Saint-Berthevin. **Ces travaux de nuit se tiendront du 12 au 16 juin de 20h à 6h.** Afin de préserver la continuité pour les mobilités douces, la bande cyclable sera confortée sur le boulevard Jean Jaurès pour rejoindre le carrefour du boulevard du 8 mai 1945 à Laval.